

## Appel à candidatures

### Mission d'appui artistique au sein de l'APEI des 2 Vallées

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste **de tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion de **l'expression à travers les sens** au bénéfice des publics et des professionnels de l'APEI des 2 Vallées sur la période **du 21 janvier au 12 avril 2019**.

Date limite de dépôt de candidatures :

**9 novembre 2018**

## **Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?**

---

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'APEI<sup>1</sup> des 2 Vallées accompagnant des publics en situation de handicap.

### **La résidence-mission :**

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

### **Elle se décline en 2 phases :**

#### **1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de l'IME Pannekoucke et de la MAS Roger Barbieri à Coyolles, et de l'IME de Château-Thierry<sup>2</sup>.**

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

#### **2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.**

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

---

<sup>1</sup> APEI : association de parents d'enfants inadaptés

<sup>2</sup> IME : institut médico-éducatif / MAS : maison d'accueil spécialisée

La résidence-mission repose sur :

- **une intense action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

## Objet et enjeux

---

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'APEI des 2 Vallées souhaite expérimenter une MiAA au sein de l'IME Pannekoucke et de la MAS Roger Barbieri à Coyolles, et de l'IME de Château-Thierry.

Les enjeux de cette présence artistique sont de :

- poursuivre la dynamique associative engagée autour de l'accessibilité à la culture pour les adultes et enfants en situation de handicap, faisant d'eux des citoyens à part entière ;
- amener les publics accueillis et les professionnels à explorer d'autres dimensions de leur environnement en les invitant à porter un regard neuf sur elles-mêmes et à en découvrir d'autres facettes ;
- sublimer une volonté ou un propos parfois difficilement exprimable verbalement ;
- faciliter la rencontre de professionnels d'une même association, mais répondant à des missions différentes d'accompagnement et/ou sur des sites distants, qui pourraient ainsi se nourrir des savoirs faire et savoirs être de chacun.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel de **tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversé par la question de **l'expression à travers les sens**.

Cette thématique a été imaginée en lien avec les professionnels des établissements à partir de leurs observations et témoignages :

- Le besoin se retrouve chez certains adultes et enfants dans leur difficulté d'expression et pour lesquels les sens (vue, ouïe, odorat, toucher et goût) sont ce qui prédominent dans leur rapport au monde dans leur difficulté, voir absence de langage et/ou communication. Comment sous le prisme artistique, amener les personnes à explorer d'autres dimensions de leur environnement ? Comment à partir de leurs sens leur permettre de découvrir de nouvelles sensations ?
- La communication n'est pas toujours un acte de langage, elle se fait aussi à travers l'expression des sens et cela est d'autant plus visible pour les personnes accompagnées qui bien souvent sont en difficulté pour exprimer leurs émotions et/ou leurs sensations, sentiments. Comment échanger avec nos sens, comment partager des instants autrement que par le langage ?

## Eléments organisationnels et financiers

---

La durée de la résidence-mission est de **12 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise **entre le 21 janvier 2019 et le 12 avril 2019 inclus**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

**Le budget maximal** disponible pour cette MiAA (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **15 000 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'APEI des 2 Vallées sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention.

## Contexte

---

### Présentation de l'association gestionnaire : l'APEI des 2 Vallées

L'APEI des 2 Vallées - Sud de l'Aisne est née de la fusion de 2 associations œuvrant depuis les années 1960 au service des personnes en situation de handicap mental ou psychique et de leurs familles : les Papillons Blancs de Château-Thierry et Action & Technique de Coyolles.

Cette association de parents et d'amis de personnes en situation de handicap mental ou psychique a été créée le 9 mars 2013 affiliée au réseau UNAPEI<sup>3</sup>. Notre action s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire à but non lucratif. Elle accompagne des enfants, des jeunes et des adultes en situation de handicap mental ou psychique vers l'autonomie et la citoyenneté.

Elle est gérée par gestion un conseil d'administration de 25 membres, un bureau de 8 membres et 6 commissions de travail : Action Familiale, Communication, Culture, Collectes et Dons, Finances, Validation de parcours.

Pour plus d'informations, consultez le site de l'association :

<http://www.apei2vallees.eu/association/qui-sommes-nous.html>

---

<sup>3</sup> UNAPEI : union nationale des APEI

## Les établissements du Pôle Enfance et Soins concernés par le projet :

Trois établissements du Pôle Enfance et Soins de l'APEI des 2 Vallées sont concernés par la MiAA.

**L'IME Pannecoucke à Coyolles et l'IME de Château-Thierry** accueillent des enfants présentant pour une grande partie des déficiences intellectuelles avec ou sans troubles associés, pour d'autres des troubles envahissant du développement ou du spectre autistique. L'IME Hubert Pannecoucke accueille 35 enfants dont 22 en internat et 12 en semi internat. 28 professionnels accompagnent ces enfants ou sont en charge de la gestion de la structure. L'IME de Château-Thierry, accueille 45 enfants uniquement en journée dont 10 sur une section TED/TSA. 24 professionnels accompagnent ces enfants ou sont en charge de la gestion de la structure.

**La MAS Roger Barbieri** accueille 14 adultes polyhandicapés vieillissants et dépendants pour sa majeure partie. 12 professionnels accompagnent ces adultes ou sont en charge de la gestion de la structure.

Les professionnels exerçant sont de différentes disciplines : éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, éducateur technique spécialisé, psychologue, psychomotricien, infirmier, aide médico psychologique, médecin, aide-soignant, enseignant, éducateur sportif, agent d'entretien, agent de transport, assistante sociale, secrétaire.

## Candidature

---

**Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 9 novembre 2018 :**

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : [david.pediac@apei2vallees.eu](mailto:david.pediac@apei2vallees.eu) et [claire.gouelleu@ars.sante.fr](mailto:claire.gouelleu@ars.sante.fr). Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA APEI des 2 Vallées / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 7 décembre 2018.

## Annexes

---

### Composition du comité de pilotage

- David Pediac, directeur adjoint de l'IME de Château-Thierry ;
- Gaëlle Tassart, éducatrice spécialisée à l'IME de Château-Thierry ;
- Christine Joly, éducatrice spécialisée à l'IME Hubert Pannecoucke à Coyolles ;
- Amandine Kadri, Aide-Soignante à la MAS Roger Barbieri à Coyolles ;
- *En qualité de membres invités, Claire Gouelleu, chargée de mission DRAC/ARS Hauts-de-France, et/ou Audrey Ardouin, son adjointe.*

### Coordinateur général

- David Pediac, directeur adjoint de l'IME de Château-Thierry

### **Référentes opérationnelles**

- Gaëlle Tassart, éducatrice spécialisée à l'IME de Château-Thierry ;
- Christine Joly, éducatrice spécialisée à l'IME Hubert Pannekoucke à Coyolles ;
- Amandine Kadri, aide-soignante à la MAS Roger Barbieri à Coyolles.